

**Communauté de Communes
Terrassonnais Haut Périgord
Noir**

**58 Avenue Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt-deux, le 29 août, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 22 août 2022

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	40
Votants :	47
Pour :	47
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Sylviane GRANCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Elodie REBEYROL, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Mattia TRENTEMONT, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHEIR, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT DUBREUIL, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN,

Suppléant : Mme CLAVERIE Jacqueline représente Didier CLERJOUX, Gilles COZANET représente Dominique DURU, Jean-Pierre COLIN représente Josiane LEVISKI, Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER, Maurice DUBREUIL représente Jacques MIGNOT,

Excusés : Patrick GAGNEPAIN donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Roland MOULINIER donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Nadine PIERSON donne pouvoir à Francine BOURRA, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Sabine MALARD donne pouvoir à Bernard BEAUDRY, Caroline VIEIRA donne pouvoir à Frédéric GAUTHIER, Patricia FLAGEAT, Jean Michel LAGORSE, Nicolas DJERBI, Sébastien LUNEAU, Olivier ROUZIER, Francis AUMETTRE, Marie-Claire ADOUX, Jean-Michel LAGORCE, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Maud MANIERE.

SECRÉTAIRE : Mme Bernadette MERLIN.

OBJET : Convention cadre d'Opération de Revitalisation de Territoire Terrassonnais Haut Périgord Noir (ORT THPN) 2022-2026, dans le cadre du programme national « Petites villes de demain »

Le 1^{er} octobre 2020, le gouvernement a lancé le programme national « Petites villes de demain ».

Ce programme a pour objectif de renforcer les moyens des élus des communes de moins de 20 000 habitants, et de leurs intercommunalités, exerçant des fonctions de centralités pour bâtir et concrétiser leurs projets de revitalisation, tout au long de leur mandat, jusqu'en 2026.

AR Prefecture

024-200041150-20220829-2022_109_8_5B-DE
Reçu le 30/08/2022
Publié le 30/08/2022

En parallèle du lancement de ce programme, la Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (CCTHPN) a élaboré, aux côtés de ses 37 communes, son projet de territoire intercommunal.

Au regard du contexte de dilution des fonctions de centralité exercées par certaines communes, celui-ci doit permettre aux élus du territoire de s'appuyer, à terme, sur une stratégie de développement.

A cet effet, la Communauté de communes vise à mobiliser, de manière coordonnée et concertée, les leviers d'intervention qui relèvent des différents partenaires institutionnels.

C'est en ce sens que la CCTHPN s'est engagée, aux côtés de l'Etat (via la Préfecture de la Dordogne), de la Commune de Terrasson-Lavilledieu et de la Commune de Thenon dans le programme national « Petites villes de demain », via la signature de la convention d'adhésion le 12 mars 2021.

Cet engagement aboutit, aujourd'hui, sur une convention cadre d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) intégratrice et élargie aux deux autres centralités du territoire que sont les Communes du Lardin-Saint-Lazare et d'Hautefort.

En parallèle de cet engagement, la CCTHPN a préfiguré son programme opérationnel pour l'amélioration de l'habitat privé via la réalisation d'une étude pré-opérationnelle qui a été réalisée par SOLIHA Dordogne-Périgord. Cette démarche se traduit par la mise en œuvre d'une *Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Revitalisation Rurale* sur la période 2022 – 2027.

Sur la base du projet de territoire intercommunal, la convention cadre d'ORT THPN, propulsée par le programme national « Petites villes de demain », a pour objets :

- De décrire les modalités de mise en œuvre et les effets de l'ORT menée à l'échelle de la CCTHPN,
- De préciser l'ensemble des moyens d'accompagnement existants chez les différents partenaires pour la période 2022-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé,
- D'être évolutive et pluriannuelle sur la période 2022-2026.

Son contenu est conçu sur mesure, par et pour les acteurs locaux et fera l'objet d'une large communication suivi d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact.

Le programme « Petites villes de demain », quant à lui, doit permettre aux centralités labélisées (Terrasson-Lavilledieu et Thenon) d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. Il doit également favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Ainsi, la CCTHPN, et les quatre communes signataires de la présente convention cadre souhaitent s'emparer des outils et dispositifs accompagnant la création d'une ORT, au vu de leurs compétences propres, notamment pour :

- Appuyer la politique intercommunale en faveur de la réhabilitation de l'habitat,
- Renforcer l'attractivité commerciale en centre-bourg,
- Faciliter et accélérer les projets à travers des dispositifs expérimentaux,
- Mieux maîtriser le foncier.

AR Prefecture

024-200041150-20220829-2022_109_8_5B-DE
Reçu le 30/08/2022
Publié le 30/08/2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment l'article L. 303-2,

Vu la délibération n°2021/044/1.5 de la CCTHPN, portant engagement de la Communauté de communes dans le programme national « Petites villes de demain », en Conseil Communautaire du 4 mars 2021,

Vu la convention d'adhésion au programme national « Petites villes de demain » signée le 12 mars 2021 par l'ensemble des partenaires,

Vu le projet de convention cadre d'ORT THPN sur la période 2022-2026 et ses annexes, annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de convention cadre d'ORT THPN sur la période 2022-2026 et ses annexes,

AUTORISE le Président à co-signer ladite convention cadre et ses annexes,

AUTORISE le Président à co-signer toutes les pièces et documents relatifs à ladite convention cadre et ses annexes.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 30/08/2022

Le Président,
Dominique BOUSQUET

AR Prefecture

024-200041150-20220829-2022_109_8_5B-DE
Reçu le 30/08/2022
Publié le 30/08/2022

AR Prefecture

024-200041150-20220829-2022_109_8_5B-DE
Reçu le 30/08/2022
Publié le 30/08/2022